

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 23 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-1513**

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau potable - Désignation des représentants des usagers**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau**

**Rapporteur** : Madame Anne Groperrin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

**Conseil du 23 janvier 2023****Délibération n° 2023-1513**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau potable - Désignation des représentants des usagers

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon est l'autorité organisatrice du service public d'eau potable. Il s'agit d'une compétence obligatoire, en vertu de l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'article L 2224-11 de ce même code rappelle que ce service est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial.

Par délibération du Conseil n° 2020-0312 du 14 décembre 2020, la Métropole a fait le choix d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle a également autorisé le Président de la Métropole à lancer les opérations de fin de contrat de délégation de service public (DSP) nécessaires à la mise en œuvre de la régie publique, à lancer les études et processus nécessaires à la création et la mise en œuvre de la régie publique et à entamer le processus d'adhésion au réseau France eau publique dès 2021.

Par délibération du Conseil n° 2021-0596 du 21 juin 2021, la Métropole a pris acte des propositions faites sur l'organisation et la structuration du service public de l'eau potable et sur la date de création de la régie au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En outre, elle a approuvé la création des postes composant l'équipe de préfiguration de celle-ci.

Par délibération du Conseil n° 2021-0842 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé la création de la Régie publique de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'approbation de ses statuts, la désignation des représentants de la Métropole à son conseil d'administration ainsi que son directeur.

**II - Désignation des représentants des usagers au conseil d'administration de la Régie publique de l'eau potable**

L'article 6.1.2 des statuts prévoit que la Régie est administrée par un conseil d'administration composé de 20 membres avec voix délibérative, dont :

- collège des représentants issus du Conseil de la Métropole : 14 membres issus du Conseil de la Métropole,
- collège des représentants des usagers : 4 membres représentant les usagers,
- collège des représentants des salariés de la Régie : 2 membres représentant les salariés de la Régie issus du comité social et économique désignés, en son sein, à la majorité des suffrages exprimés.

Conformément à l'article R 2221-5 du CGCT, l'ensemble des membres du conseil d'administration, issus ou non du Conseil de la Métropole, sont désignés par le Conseil de la Métropole, sur proposition du Président de la Métropole. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

En outre, l'article 6.1.1 des statuts dispose que la parité femme/homme est assurée au sein de chaque collège du conseil d'administration.

Il est désormais proposé au Conseil métropolitain de procéder à la désignation des 4 représentants des usagers au conseil d'administration de la Régie.

Le processus de désignation de ces 4 représentants a fait l'objet d'une concertation de septembre à décembre 2022 avec un groupe élargi d'usagers (associations et habitants). La démarche de concertation, organisée autour de 4 ateliers, avait pour objectif de définir les principes d'une gouvernance de la Régie qui donne une place plus importante à ses usagers.

Un vote pour désigner les 4 représentants a été réalisé sur la base des candidatures reçues, au cours d'une réunion exceptionnelle du groupe de concertation élargi mis en place pour la concertation usagers ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

**Dans le dispositif**, il convient d'indiquer les noms des quatre représentants des usagers au sein du conseil d'administration de la Régie publique de l'eau potable, Eau du Grand Lyon :

Représentants des usagers
1 - ANGELETTI Lucien
2 - VALLET Cyrille
3 - PESENTI Maeva
4 - PLICHON Isabelle

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les modifications proposées par madame le rapporteur.

**2° - Désigne**, sur proposition du Président de la Métropole, pour représenter les usagers, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de la Régie publique de l'eau potable, Eau du Grand Lyon :

Représentants des usagers
1 - ANGELETTI Lucien
2 - VALLET Cyrille
3 - PESENTI Maeva
4 - PLICHON Isabelle

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 janvier 2023**

Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture : 25 janvier 2023

